

### Prorogation du Parlement

Canada ait connues en temps de paix. Les trois dernières années et demie ont en effet été marquées par une récession économique mondiale, par l'instabilité des marchés du pétrole à l'échelle internationale, par un accroissement des tensions entre l'Est et l'Ouest et par le déplacement, en de nombreux endroits du globe, de millions d'êtres humains chassés de leurs territoires par la guerre, la faim et le dénuement économique.

Face à ces difficultés, les Canadiens ont résisté à la tentation du repli sur soi. Ils ont plutôt mobilisé leurs forces pour relever les durs défis de notre époque. Et le gouvernement s'est appliqué à les protéger autant que possible des ravages de la récession internationale tout en menant la lutte contre l'inflation au pays. Il a ainsi préparé la voie au regain de croissance et à la reprise de l'emploi que nous connaissons actuellement.

Le programme des 6 et 5%, institué l'année dernière afin de limiter à 6%, puis à 5%, au cours d'une période de deux ans les augmentations de revenu et les hausses de prix sous réglementation fédérale, a été l'arme essentielle du gouvernement dans sa lutte contre l'inflation. Les mesures de restriction obligatoires mises en œuvre dans le secteur public fédéral ont été renforcées par un vaste mouvement d'adoption volontaire dans le secteur privé et les provinces.

La compression soutenue des dépenses discrétionnaires du gouvernement et sa politique monétaire anti-inflationniste ont étayé les effets du programme des 6 et 5%. Et le système des enveloppes budgétaires a permis de fixer des limites aux dépenses dans chacun des secteurs d'activité de l'État tout en assurant l'intégration des décisions en matière d'orientations et de financement. Par ailleurs, l'amélioration des méthodes de gestion s'est traduite par une économie de 122 millions de dollars se renouvelant d'année en année. On a aussi trouvé des moyens d'économiser 139 millions de plus par année. Nombre des recommandations de la commission Lambert sur la gestion financière et l'imputabilité ont en outre été adoptées. En conséquence, les débours «réels» du gouvernement, c'est-à-dire ses dépenses d'investissement et de fonctionnement non consacrées à la défense et ajustées en fonction de l'inflation, se situent actuellement au même niveau qu'il y a six ans. Et l'effectif total de la Fonction publique fédérale, mesuré en années-personnes contrôlées par le Conseil du Trésor, est, en 1983, le même qu'en 1979.

Notre taux d'inflation est actuellement de 4,9 %, soit son plus bas niveau en onze ans. Et la campagne anti-inflationniste du gouvernement a eu d'autres effets bénéfiques: réduction des taux d'intérêt, stabilisation du dollar, sans compter l'excellent commercial record dont nous profitons actuellement.

Le Canada a été frappé tout aussi durement que ses partenaires commerciaux par la récession mondiale. Mais le gouvernement a coordonné son action pour mettre les Canadiens à l'abri de ses pires effets et assurer une reprise vigoureuse dans l'ensemble du pays. Dans ce sens, il a institué un programme de partage du travail pour prévenir les mises à pied. Il a en outre consacré de nouveaux fonds à la création directe d'emplois, offert des stimulants fiscaux et autres dans les secteurs à forte proportion de main-d'œuvre et mis sur pied de nouveaux programmes de développement économique. Et il a annoncé toute une série de mesures pour stimuler les investissements. Ainsi, grâce à certaines modifications, les sociétés faisant des placements au Canada pourront plus facilement se prévaloir du crédit d'impôt à l'investissement; de plus, une partie de celui-ci sera désormais remboursable. Les personnes achetant de nouvelles actions émises par les sociétés investisseuses pourront aussi profiter de ce crédit. On s'occupe en outre de créer un fonds spécial de relance des investissements pour accélérer et renforcer les placements du secteur privé dans les premiers mois de la reprise. Le taux maximum de l'impôt sur le revenu des particuliers a aussi été réduit pour encourager l'épargne et les investissements. Et le Régime de placements en titres indexés représente une autre incitation à acheter des actions ordinaires de compagnies canadiennes, car il élimine l'impôt sur la tranche inflationniste des gains en capital.

Les petites entreprises, qui constituent l'élément le plus dynamique de notre économie, ont fait l'objet d'une attention particulière. Ainsi, le Programme d'obligations pour le développement de la petite entreprise a permis d'élargir leurs sources de financement par le biais d'une exemption d'impôt sur l'intérêt produit par les prêts faits à ces entreprises. Et, grâce à d'autres mesures fiscales, le salaire payé à un conjoint peut désormais être considéré comme une dépense d'affaires aux fins de l'impôt. De plus, les formalités d'examen applicables aux petites entreprises en vertu de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger ont été simplifiées.

En plus des incitations directes destinées à stimuler l'activité du secteur privé, le gouvernement a appliqué des mesures pour activer la demande et pris un ensemble d'initiatives dans le secteur public pour susciter des résultats rapides. Les sommes consacrées à la création directe d'emplois au cours des quatre dernières années financières ont dépassé deux milliards de dollars et procuré du travail à plus de 700 000 personnes. Par ailleurs, deux milliards de plus ont été affectés à la stimulation des projets de construction domiciliaire, tandis qu'un important programme était lancé, dans le cadre des travaux sur le tarif du Nid-

de-Corbeau, pour accélérer l'expansion et la modernisation du réseau ferroviaire dans l'Ouest. Et le Programme spécial de relance annoncé dans le budget du printemps dernier prévoit l'injection dans l'économie de 2,4 milliards de dollars de plus en l'espace de quatre ans pour stimuler l'investissement public et privé en accélérant la réalisation de projets d'équipement et d'infrastructures.

Ces programmes produisent maintenant leurs effets. Au cours des six premiers mois de 1983, la croissance de l'économie canadienne a atteint un taux annuel de 7,5%. Les mises en chantier de maisons, la production industrielle et l'utilisation de la capacité de production sont toutes nettement à la hausse. Les niveaux d'emploi ont remonté et le nombre des personnes actives a augmenté de 31 000 par mois, en moyenne, depuis novembre 1982.

De nombreux groupes de Canadiens ont été sérieusement éprouvés par la hausse des taux d'intérêt au cours des trois dernières années et demie. Le gouvernement a donc pris un ensemble de mesures pour soulager les plus durement touchés parmi eux.

Ainsi, il est intervenu en faveur des propriétaires de maison aux prises avec la montée des coûts hypothécaires. Il a offert des subventions pouvant aller jusqu'à \$3000 à ceux qui, en renouvelant leur hypothèque, auraient dû assumer des coûts dépassant 30% de leur revenu brut. Il a en outre octroyé des subventions de \$3000 aux acheteurs d'une première maison ou d'une maison neuve. Et le Programme canadien de rénovation des maisons lui a permis d'aider les propriétaires désireux d'entreprendre des travaux de cette nature.

Des initiatives parallèles ont été prises pour venir en aide aux locataires. Ainsi, le Régime canadien de construction de logements locatifs, mis en place pour décongestionner les marchés, prévoyait des prêts sans intérêt pour la construction de tels logements.

Des mesures spéciales ont permis d'alléger le fardeau des agriculteurs, des pêcheurs et des propriétaires de petites entreprises. La limite des prêts consentis en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises et de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles a été portée à \$100 000, celle des prêts accordés en vertu de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche à \$150 000, et celle des fonds offerts par la Société du crédit agricole à \$350 000. Le montant total des crédits disponibles dans le cadre du Programme de prêts aux petites entreprises a presque doublé, passant à 1,5 milliard de dollars. Un programme de subventions à l'investissement des petites entreprises a été institué pour réduire le coût en intérêt des emprunts contractés par les petits entrepreneurs, les agriculteurs et les pêcheurs. Enfin, grâce au Programme spécial d'aide financière aux agriculteurs, ceux-ci ont pu bénéficier d'une remise d'intérêt de 4% sur les prêts obtenus de la Société du crédit agricole.

Parallèlement à ces diverses initiatives destinées à combattre l'inflation, le chômage et la montée des taux d'intérêt, le gouvernement a mis en œuvre un programme pour relever avec énergie et imagination les défis des années 80. Ce programme, annoncé dans le discours du trône de 1980, comportait cinq grands objectifs:

- répondre aux besoins individuels des Canadiens en offrant une plus grande sécurité aux personnes âgées, des possibilités accrues aux jeunes et une situation d'égalité aux femmes;
- garantir la sécurité de nos approvisionnements en énergie à un prix équitable pour tous;
- promouvoir le développement économique du pays de manière à créer des emplois, stimuler la croissance, mettre en valeur les ressources régionales et accroître la propriété et le contrôle de notre économie par les Canadiens;
- renforcer nos institutions nationales, tout en les rendant plus sensibles aux aspirations des provinces et des régions;
- faire en sorte que le Canada joue un rôle actif dans le monde.

#### *Aider d'abord ceux qui en ont le plus besoin*

Le premier de ces objectifs, accroître la sécurité des Canadiens, consistait à aider d'abord ceux qui en ont le plus besoin. Le gouvernement demeure convaincu que ce principe doit continuer d'être le premier moteur de son action, et il a pris toute une gamme de mesures dans ce sens. Il a d'ailleurs été l'un des rares gouvernements de l'Ouest à ne pas réduire ses dépenses sociales au cours des trois dernières années.

S'occupant en premier lieu des personnes âgées, il a fait adopter une loi pour hausser le supplément de revenu garanti de \$35 par mois par ménage, ce qui a eu pour effet d'améliorer le niveau de vie de 1,3 million de retraités canadiens.

Pour amorcer les travaux complexes nécessités par la réforme des pensions, le gouvernement a organisé une Conférence nationale sur les pensions dans le cadre des consultations initiales. Une étude complète de la question a en outre mené à la publication d'un livre vert.

Le gouvernement s'est par ailleurs occupé des besoins et intérêts des femmes canadiennes en intervenant pour garantir leur droit à participer pleinement et sur un pied d'égalité à tous les aspects de notre vie collective.